

Informations de base	
2012/2003(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Pacte d'investissement social - une réponse à la crise Subject 4.10 Politique sociale, charte et protocole social	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	EMPL	Emploi et affaires sociales	JAZŁOWIECKA Danuta (PPE)	19/01/2012
			Rapporteur(e) fictif/fictive PAPADOPOULOU Antigoni (S&D) PAKARINEN Riikka (ALDE) TURUNEN Emilie (Verts /ALE) CABRNOCH Milan (ECR) LE HYARIC Patrick (GUE /NGL)	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Emploi, affaires sociales et inclusion		ANDOR László	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
19/01/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/07/2012	Vote en commission		
25/07/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0263/2012	Résumé
19/11/2012	Débat en plénière		
20/11/2012	Décision du Parlement	T7-0419/2012	Résumé
20/11/2012	Résultat du vote au parlement		

20/11/2012	Fin de la procédure au Parlement		
------------	----------------------------------	--	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2003(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/7/08568

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE485.948	19/03/2012	
Amendements déposés en commission		PE489.506	15/05/2012	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0263/2012	25/07/2012	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0419/2012	20/11/2012	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2013)110	02/04/2013	

Pacte d'investissement social - une réponse à la crise

2012/2003(INI) - 25/07/2012 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté le rapport d'initiative de Danuta JAZŁOWIECKA (PPE, PL) sur le pacte d'investissement social – une réponse à la crise.

Les députés rappellent que le taux de chômage est passé de 7,1% en 2008 à plus de 10% en janvier 2012 dans l'UE-27, et qu'il touche prioritairement les jeunes, les travailleurs peu qualifiés et les chômeurs de longue durée. Ils rappellent également que quelque 80 millions d'Européens sont actuellement exposés au risque de pauvreté et que le taux d'enfants et d'adultes vivant dans des ménages sans emploi est passé à près de 10% en 2010, aggravant encore voire pérennisant le risque de pauvreté et d'exclusion sociale à l'avenir.

Dans ce contexte extrêmement difficile et de crise économique et financière, les députés se prononcent pour une approche renouvelée de la politique sociale dont les contours pourraient se résumer comme suit.

Approche renouvelée des investissements sociaux en Europe : les députés rappellent que les investissements sociaux, à savoir la fourniture et l'utilisation des fonds pour générer des bénéfices sociaux et économiques, visent à répondre aux risques sociaux émergents et aux besoins non satisfaits. Ces derniers se concentrent sur les politiques publiques et les stratégies d'investissement en capital humain et visent à aider les individus, les familles et les sociétés à s'adapter à diverses transformations. Dans ce contexte, les investissements sociaux ne devraient pas être traités comme des dépenses mais avant tout comme **des investissements à double dividende** qui apporteront des bénéfices réels à l'avenir. Ils notent par ailleurs que s'ils sont ciblés, les investissements sociaux devraient constituer un volet important des politiques économiques et de l'emploi de l'Union et des États membres ainsi que de leurs réponses à la crise, afin d'atteindre les objectifs en matière sociale, d'emploi et d'éducation énoncés dans la stratégie Europe 2020.

D'une manière générale, les députés estiment que la crise exige une modernisation du modèle social européen, une nouvelle réflexion sur les politiques sociales nationales et une transition des États-providence vers des "États-providence activateurs", qui investissent dans les personnes et fournissent des instruments et des incitations en vue de promouvoir la création d'emplois durables et la croissance et préviennent les distorsions sociales.

États-providence activateurs : les députés invitent les États membres et la Commission à maintenir un équilibre entre les actions permettant de relever les défis immédiats résultant de la crise et les actions à moyen et long termes. La priorité irait aux activités visant à :

- aider les chômeurs à retrouver un travail, en créant un environnement innovant et dynamique et en fournissant des solutions adaptées aux besoins de chacun en favorisant en particulier la formation;
- lutter contre le chômage des jeunes;
- stimuler la croissance économique en vue de créer des emplois de qualité et durables et améliorer la productivité et la répartition du travail;
- améliorer le bien-être au travail et réduire les causes de sortie de la vie active telles que les accidents du travail, le harcèlement au travail et les autres mauvaises conditions de travail;
- investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie pour tous les groupes d'âge;
- investir dans l'innovation en apportant un soutien à la production de biens et de services innovants ;
- éliminer les causes de ségrégation entre les femmes et les hommes sur le marché du travail;
- renforcer l'équilibre entre flexibilité et sécurité des relations de travail pour favoriser l'emploi et aider à concilier la vie de famille et la vie professionnelle;
- adapter les régimes de pension à l'évolution des conditions économiques et démographiques;
- lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et médicale, notamment en mettant l'accent sur un travail de prévention et d'anticipation.

Les députés insistent tout particulièrement sur **l'emploi des jeunes** et appellent les États membres à proposer des stratégies ambitieuses en vue d'éviter la perte d'une génération :

- en développant des partenariats entre les écoles, les centres de formation et les entreprises locales ou régionales,
- en fournissant des programmes de formation et de stage de qualité pour les jeunes, en collaboration avec des entreprises sous le parrainage des salariés seniors;
- en promouvant l'entrepreneuriat et une garantie européenne pour la jeunesse;
- en garantissant une meilleure transition entre les études et le travail.

Globalement, les députés insistent sur la **responsabilité personnelle**, considérant que chacun doit penser à ce qu'il peut faire pour sortir vainqueur de la course aux talents. Ils invitent dès lors les États membres et la Commission à prendre toutes les mesures possibles pour améliorer les systèmes d'éducation à tous les niveaux. Des mesures doivent également être prises pour assurer un juste équilibre entre la sécurité et la flexibilité sur le marché du travail, en fournissant à la fois une couverture sociale adéquate aux personnes en période de transition et en favorisant la formation en vue de l'obtention d'un travail à temps plein.

Meilleure gouvernance grâce au pacte d'investissement social : les députés encouragent les États membres à redoubler d'efforts pour inclure les investissements sociaux dans leurs objectifs budgétaires à moyen et long termes. Ils considèrent que pour assurer une réalisation adéquate des objectifs sociaux et en matière d'emploi, le système de surveillance macroéconomique et budgétaire dans l'Union récemment élaboré doit être complété par une **meilleure surveillance des politiques sociales et de l'emploi**. La Commission est donc appelée à envisager la création d'un tableau de bord des indicateurs communs en matière d'investissement social pour suivre les progrès accomplis par les États membres dans ce domaine et à l'échelle de l'Union et promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (dont les PME), par la création d'un **label social européen**.

Plus loin, les députés appellent les États membres à envisager la conclusion d'un "**pacte d'investissement social**" fixant des objectifs en matière d'investissement et créant un mécanisme de contrôle renforcé afin d'intensifier les efforts en vue d'atteindre les objectifs en matière sociale, d'emploi et d'éducation de la stratégie Europe 2020. Ce dernier contiendrait, comme le "pacte pour l'euro plus", une liste de mesures spécifiques sous forme d'investissements sociaux à prendre par les États membres selon un calendrier donné en vue d'atteindre les objectifs en matière sociale, d'emploi et d'éducation conformément à l'examen annuel de la croissance et aux programmes nationaux de réforme. Une surveillance régulière devrait être mise en place dans ce contexte. La Commission devrait en outre prendre toutes les mesures possibles pour encourager et aider les États membres à signer le "pacte d'investissement social" et à mettre en place une évaluation des objectifs en matière sociale, d'emploi et d'éducation dans le cadre du Semestre européen 2013.

Enfin, les députés invitent les États membres à s'assurer que le cadre financier pluriannuel 2014-2020 contiendra les **ressources budgétaires appropriées pour stimuler et soutenir les investissements sociaux en Europe** via notamment la mobilisation des Fonds structurels, notamment le Fonds social européen. La Commission devrait également, lorsqu'elle le juge approprié, mettre d'autres sources possibles de financement à disposition des États membres aux fins d'investissements sociaux.

Pacte d'investissement social - une réponse à la crise

2012/2003(INI) - 20/11/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le pacte d'investissement social – une réponse à la crise.

Le Parlement rappelle que le taux de chômage est passé de 7,1% en 2008 à plus de 10% en janvier 2012 dans l'UE-27, et qu'il touche prioritairement les jeunes, les travailleurs peu qualifiés et les chômeurs de longue durée. Il rappelle également que quelque 80 millions d'Européens sont actuellement exposés au risque de pauvreté et que le taux d'enfants et d'adultes vivant dans des ménages sans emploi est passé à près de 10% en 2010, aggravant encore voire pérennisant le risque de pauvreté et d'exclusion sociale à l'avenir.

Dans ce contexte extrêmement difficile et de crise économique et financière, le Parlement se prononce pour une approche renouvelée de la politique sociale dont les contours pourraient se résumer comme suit.

Approche renouvelée des investissements sociaux en Europe : le Parlement rappelle que les investissements sociaux, à savoir la fourniture et l'utilisation des fonds pour générer des bénéfices sociaux et économiques, visent à répondre aux risques sociaux émergents et aux besoins non satisfaits. Ces derniers se concentrent sur les politiques publiques et les stratégies d'investissement en capital humain et visent à aider les individus, les familles et les sociétés à s'adapter à diverses transformations.

S'ils sont bien ciblés, ces investissements peuvent permettre de garantir un niveau d'emploi adéquat à l'avenir à la fois pour les femmes et les hommes, stabiliser l'économie, renforcer les compétences et les connaissances de la main-d'œuvre et accroître la compétitivité de l'Union européenne. Dans ce contexte, les investissements sociaux ne devraient pas être traités comme des dépenses mais avant tout comme **des investissements à double dividende** qui apporteront des bénéfices réels à l'avenir. Ils devraient constituer un volet important des politiques économiques et de l'emploi de l'Union et des États membres ainsi que de leurs réponses à la crise, afin d'atteindre les objectifs en matière sociale, d'emploi et d'éducation énoncés dans la stratégie Europe 2020. Le Parlement estime par ailleurs que faciliter en priorité l'entrepreneuriat social et l'accès au microfinancement pour les groupes vulnérables et les groupes les plus éloignés du marché du travail est essentiel dans le contexte des investissements sociaux, dans la mesure où cela permet de créer de nouveaux emplois durables, répondant aux mutations persistantes des cycles économiques.

D'une manière générale, le Parlement estime que la crise exige une **modernisation du modèle social européen, une nouvelle réflexion sur les politiques sociales nationales et une transition des États-providence vers des "États-providence activateurs"**, qui investissent dans les personnes et fournissent des instruments et des incitations en vue de promouvoir la création d'emplois durables et la croissance et préviennent les distorsions sociales.

États-providence activateurs : le Parlement invite les États membres et la Commission à maintenir un équilibre entre les actions permettant de relever les défis immédiats résultant de la crise et les actions à moyen et long termes. La priorité irait aux activités visant à :

- aider les chômeurs à retrouver un travail, en créant un environnement innovant et dynamique et en fournissant des solutions adaptées aux besoins de chacun en favorisant en particulier la formation;
- lutter contre le chômage des jeunes;
- stimuler la croissance économique en vue de créer des emplois de qualité et durables et améliorer la productivité et la répartition du travail;
- améliorer le bien-être au travail et réduire les causes de sortie de la vie active telles que les accidents du travail, le harcèlement au travail et les autres mauvaises conditions de travail;
- investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie pour tous les groupes d'âge;
- investir dans l'innovation en apportant un soutien à la production de biens et de services innovants ;
- éliminer les causes de ségrégation entre les femmes et les hommes sur le marché du travail;
- renforcer l'équilibre entre flexibilité et sécurité des relations de travail pour favoriser l'emploi et aider à concilier la vie de famille et la vie professionnelle;
- adapter les régimes de pension à l'évolution des conditions économiques et démographiques;
- lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et médicale, notamment en mettant l'accent sur un travail de prévention et d'anticipation.

Le Parlement insiste tout particulièrement sur **l'emploi des jeunes** et appelle les États membres à proposer des stratégies ambitieuses en vue d'éviter la perte d'une génération :

- en développant des partenariats entre les écoles, les centres de formation et les entreprises locales ou régionales,
- en fournissant des programmes de formation et de stage de qualité pour les jeunes, en collaboration avec des entreprises sous le parrainage des salariés seniors;
- en promouvant l'entrepreneuriat et une garantie européenne pour la jeunesse;
- en garantissant une meilleure transition entre les études et le travail.

Globalement, le Parlement insiste sur la **responsabilité personnelle**, considérant que chacun doit penser à ce qu'il peut faire pour sortir vainqueur de la course aux talents. Il invite dès lors les États membres et la Commission à prendre toutes les mesures possibles pour améliorer les systèmes d'éducation à tous les niveaux. Des mesures doivent également être prises pour assurer **un juste équilibre entre la sécurité et la flexibilité sur le marché du travail**, en fournissant à la fois une couverture sociale adéquate aux personnes en période de transition et en favorisant la formation en vue de l'obtention d'un travail à temps plein.

Meilleure gouvernance grâce au pacte d'investissement social : le Parlement encourage les États membres à redoubler d'efforts pour inclure les investissements sociaux dans leurs objectifs budgétaires à moyen et long termes. Il considère que pour assurer une réalisation adéquate des objectifs sociaux et en matière d'emploi, le système de surveillance macroéconomique et budgétaire dans l'Union récemment élaboré doit être complété par une **meilleure surveillance des politiques sociales et de l'emploi**. La Commission est donc appelée à envisager la création d'un tableau de bord des indicateurs communs en matière d'investissement social pour suivre les progrès accomplis par les États membres dans ce domaine et à l'échelle de l'Union et promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (dont les PME), par la création d'un **label social européen**.

Plus loin, le Parlement appelle les États membres à envisager la conclusion d'un **"pacte d'investissement social"** fixant des objectifs en matière d'investissement et créant un mécanisme de contrôle renforcé afin d'intensifier les efforts en vue d'atteindre les objectifs en matière sociale, d'emploi et d'éducation de la stratégie Europe 2020. Ce dernier contiendrait, comme le "pacte pour l'euro plus", une liste de mesures spécifiques sous forme d'investissements sociaux à prendre par les États membres selon un calendrier donné en vue d'atteindre les objectifs en matière sociale, d'emploi et d'éducation conformément à l'examen annuel de la croissance et aux programmes nationaux de réforme. Une surveillance régulière devrait être mise en place dans ce contexte. La Commission devrait en outre prendre toutes les mesures possibles pour encourager et aider les États membres à signer le "pacte d'investissement social" et à mettre en place une évaluation des objectifs en matière sociale, d'emploi et d'éducation dans le cadre du Semestre européen 2013.

Enfin, le Parlement invite les États membres à s'assurer que le cadre financier pluriannuel 2014-2020 contiendra les **ressources budgétaires appropriées pour stimuler et soutenir les investissements sociaux en Europe** via notamment la mobilisation des Fonds structurels, notamment le Fonds social européen. La Commission devrait également, lorsqu'elle le juge approprié, mettre d'autres sources possibles de financement à disposition des États membres aux fins d'investissements sociaux.